

Formation Comptabilité des associations | 2 jours

Code module : 86 - Version : 4

Durée : 2 jours (14 heures)

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :

✗ Intra présentiel (dans vos locaux)

✓ Intra en classe distancielle

✗ Inter présentiel

✗ Inter en classe distancielle

Public : Gestionnaires et comptables d'associations

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Apprendre et connaître les obligations comptables et spécificités propres aux associations
- Savoir tenir la comptabilité d'une association, connaître les pièges à éviter, les termes propres aux associations
- Connaître les écritures comptables spécifiques pour les associations

Méthodes pédagogiques :

- Exposé et apports théoriques du formateur
- Travail d'échanges avec les participants
- Etudes de cas, exercices et mises en situation
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluation
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :

Formation non certifiante

Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :

- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :

- Feuille de présence élargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :

- Formation par visioconférence : type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet
- Chaque participant doit disposer d'une adresse e-mail valide

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :

- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Si vous souhaitez que votre structure bénéficie de la rigueur et du sens du détail nécessaires à la bonne comptabilité d'association, ces 2 journées vous apporteront les méthodes et les informations nécessaires pour amener votre association vers une comptabilité fiable et conforme à la réglementation.

Le programme de formation comptabilité des associations présenté ici peut être aménagé en fonction de vos besoins. Notre spécialiste en comptabilité et fiscalité des associations pourra vous aider à mettre en place un programme sur mesure, dont la durée dépendra de vos besoins et de votre budget.

⚠ Attention : Cette formation n'est disponible pour que les associations **françaises**.

PROGRAMME

1- Rappels sur les différents types d'associations

- Qui doit tenir une comptabilité
- Les obligations comptables des associations
- La fiscalité des associations et l'impact sur les comptes de l'association (gestion désintéressée, règle des 4 P, revenus patrimoniaux de l'association...)
- A quoi sert la comptabilité d'une association
- Distribution impossible des excédents / Report à nouveau des excédents

2- Les particularités comptables des associations

- Présentation des chapitres essentiels du plan comptable
- Le suivi comptable des subventions publiques (subventions de fonctionnement / d'investissements)
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables ou non renouvelables
- Les apports avec ou sans droit de reprise
- Les dons, les legs, le commodat
- Affectation du résultat : les résultats sous contrôle de tiers financeurs (réserve de trésorerie, réserve d'investissement, réserve de compensation...)

3- Une ressource particulière : le mécénat d'entreprise

- Qui peut bénéficier du mécénat d'entreprise dans sa comptabilité d'association ?
- Différentes formes de mécénat : numéraire, nature, compétences
- Traitement comptable pour l'association

4- Les écritures de fin d'exercice

- Les activités particulières à la fin de l'exercice comptable
- Les amortissements, les provisions, les dépréciations
- Les fonds propres (fonds dédiés, apports avec & sans droits de reprises...)
- Le suivi des cotisations
- La clôture, les comptes annuels et les documents comptables à présenter
- Les relations avec l'expert comptable et le commissaire aux comptes, le cas échéant

5- Les documents de synthèse

- Le compte de résultat
- Le bilan, actif, passif
- L'annexe

6- Les contributions volontaires en nature

- Définition
- Quantification
- Valorisation

7- Partie pratique

- Exercices
- Etudes de cas